

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 27 octobre 2014, aux lieu et heure ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Céline Chartier, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Rénald Gabriele, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Jean St-Antoine ainsi que la greffière adjointe M^{me} Mélissa Côté agissant à titre de secrétaire de la séance.

14-10-1043 Adoption de l'ordre du jour

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 27 octobre 2014 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Modification / Règlement n° 1605 / Honoraires professionnels / Étude de pré-ingénierie / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Démarrage équipements / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes
3. Adoption / Règlement n° 1605-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes
4. Période de questions
5. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

14-10-1044 Modification / Règlement n° 1605 / Honoraires professionnels / Étude de pré-ingénierie / Préparation de plans et devis / Surveillance des travaux / Démarrage équipements / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes

CONSIDÉRANT l'adoption, lors de la séance tenue le 18 octobre 2010, du Règlement n° 1605 autorisant la préparation de l'étude de pré-ingénierie, la préparation des plans et devis et de la surveillance des travaux, incluant le démarrage des équipements ainsi que les travaux de construction, de mise à niveau et d'agrandissement de l'usine d'épuration, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes, en décrétant un emprunt de 34 600 000 \$ à ces fins;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter lors d'un registre tenu le 1^{er} novembre 2010;

CONSIDÉRANT que ledit règlement n'a été approuvé que partiellement le 16 décembre 2010 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), et ce, pour la seule portion de l'emprunt relative aux honoraires professionnels pour la préparation des plans et devis, soit un montant de 2 600 000 \$;

CONSIDÉRANT que ce règlement a reçu une seconde approbation du MAMROT pour un montant supplémentaire de 16 200 000 \$ le 25 janvier 2013 (AM 269084);

CONSIDÉRANT que les coûts totaux du projet sont maintenant connus et s'élèvent à 55 800 000 \$;

CONSIDÉRANT la résolution 14-10-1022 autorisant l'adjudication à la compagnie Alta Construction (2011) ltée du contrat pour l'agrandissement et la mise à niveau de la station d'épuration, et ce, pour un montant de 30 266 541,58 \$, incluant les taxes applicables, le tout conditionnellement aux approbations requises du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT qu'un règlement pour augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement n° 1605 est actuellement en cours d'adoption;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de faire approuver dès maintenant par le MAMOT la dernière tranche du Règlement d'emprunt n° 1605, d'un montant de 15 800 000 \$, afin que les travaux puissent débiter le plus rapidement possible;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul M. Normand

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE l'article 2.2 suivant soit inséré immédiatement après l'article 2.1 du Règlement n° 1605 :

2.2 Le Conseil autorise, pour la mise à niveau et l'agrandissement de la station d'épuration, une dépense maximale de quinze millions huit cent mille dollars (15 800 000 \$) selon l'estimation préparée par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire en date du 24 octobre 2014 jointe à ce règlement comme annexe A-2, laquelle dépense est détaillée aux annexes supplémentaires C-2 et D-2 du rapport d'effort fiscal, également en date du 24 octobre 2014, afin de permettre l'exécution des travaux prévus à l'article 10.1 du chapitre B du contrat adjudiqué conditionnellement dans le dossier 401-110-13-R1605.9

QUE soit ajoutée au règlement comme annexe A-2, l'estimation préparée le 24 octobre 2014 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire;

QUE soient ajoutées au rapport d'effort fiscal accompagnant le Règlement n° 1605 les annexes supplémentaires C-2 et D-2 préparées le 24 octobre 2014 par la Division technique du Service du développement et de l'aménagement du territoire.

« ADOPTÉE »

14-10-1045 Adoption / Règlement n° 1605-01 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Construction, mise à niveau et agrandissement de l'usine d'épuration ainsi que les travaux connexes

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1605-01 et renoncent à sa lecture;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1605-01 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement n° 1605 afin d'augmenter le montant de la dépense et de l'emprunt d'un montant additionnel de vingt et un millions deux cent mille dollars (21 200 000 \$) ».

« ADOPTÉE »

14-10-1046 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

14-10-1047 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 19 h 31 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe